BON USAGE DES MÉDICAMENTS :
CONTRACEPTION

Saviez-vous que...

La pharmacienne ou le pharmacien peut vous prescrire une contraception orale d'urgence (COU) et une contraception hormonale régulière après la COU ?

Faculté de pharmacie
Université de Montréal

100 ans d'excellence

CONTRACEPTION ORALE D'URGENCE

Dans les 5 jours après une relation sexuelle non protégée (RSNP), soit après une défaillance d'une méthode contraceptive ou pour une autre raison, la pharmacienne ou le pharmacien peut prescrire une COU.

Quelques informations importantes :

- Une COU diminue le risque d'une grossesse après une RSNP, mais n'arrête pas une grossesse en cours (ne cause pas d'avortement)
- Plus la COU est prise rapidement après une RSNP plus elle est efficace
- Il existe deux types principaux de COU (lévonorgestrel et ulipristal), le pharmacien saura vous recommander la méthode qui est la plus appropriée
- La COU cause peu d'effets indésirables. Les nausées/vomissements, les maux de tête, les irrégularités et les crampes menstruelles sont les plus souvent rapportés.

CONTRACEPTION HORMONALE

La pharmacienne ou le pharmacien peut vous prescrire une contraception hormonale après la COU pour une durée de 3 mois.

Il ou elle peut vous aider à choisir une méthode plus adaptée à vous, parmi celles-ci :

- La pilule contraceptive (contraceptif oral combiné)
- La pilule à progestatif seul
- L'anneau contraceptif
- Le timbre contraceptif
- L'injection contraceptive (devant être administrée par un autre professionnel de la santé habilité à le faire)

N'oubliez pas d'informer votre pharmacienne ou pharmacien de tous les médicaments que vous prenez avant qu'il vous prescrive une contraception hormonale.